

Charte d'amitié

Projet à la date du 6 août 2020
« Charte d'amitié pour un projet solidaire & citoyen »

Entre L'asbl Quartier des arts et du Haut commerce, située place du Grand Sablon à 1000 Bruxelles, et représentée par Mr Wilfried Lauwers et Jean-Charles Harzé.

Et l'Associations des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles asbl, située rue Haute 77 à 1000 Bruxelles et représentée par Mr Deschuytere.

Il est convenu ce qui suit :

1. L'asbl Les Nocturnes du Sablon souhaite développer une relation de partenariat privilégiée avec le Quartier des Marolles et lui conférer le titre de « Quartier Invité d'Honneur » dans le cadre des Nocturnes qui se dérouleront fin novembre, début décembre.
2. Cette collaboration est convenue et validée officiellement lors de l'inauguration des Nocturnes 2019, en présence des autorités de la Ville de Bruxelles qui soutiennent cette initiative.
3. Dans le cadre de cet accord, il est notamment prévu :
 - D'associer le logo et/ou le visuel de l'Associations des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles sur tous les supports de communication utilisés par les Nocturnes du Sablon (affiches, flyers, panneaux, insertions presse, signatures sur les spots TV, actions cinéma).
 - De citer cette collaboration lors des conférences de presse, newsletters, communiqués vers la presse et tous les médias en général.
 - Évoquer cette collaboration lors des interviews en radio, en télévision ou en presse écrite.
 - Diffuser un flyer ou dépliant présentant les animations, événements culturels, de loisirs, brocantes, marchés ou fêtes se déroulant aux Marolles en cette période de l'année en même temps que les events du Sablon
 - Collaborer à l'animation ponctuelle du quartier (promenades, concerts, déambulatoires, sous réserve des moyens disponibles)
 - Option: placer des filins avec des oriflammes recto / verso dans les rues autour du Sablon avec un message interactif d'un côté « Toutes les rues mènent au Sablon (+ version NL) et dans l'autre sens « Toutes les rues mènent aux Marolles ».
4. Cette collaboration est convenue sous la forme d'un partenariat excluant toute affirmation religieuse, philosophique ou politique, mais en mettant en évidence des valeurs de tolérance, de métissage et d'interculturalité dans une démarche visant à développer tout projet citoyen dans le respect de l'égalité des chances et de la tolérance.
5. Afin de mener à bien ce programme, les 2 associations conviennent de se rencontrer une fois par trimestre à partir de janvier 2020, avec notamment une réunion plénière avant le 15 juin 2020 pour finaliser la plus grande partie de ces accords de collaboration.

Fait à Bruxelles, le 28 novembre 2019

Pour l'asbl Quartier
des Arts et du Haut
commerce

Le Président,
Wilfried Lauwers.

Pour la ville de
Bruxelles

Le Bourgmestre,
Philippe Close.

Pour l'asbl l'Association
des Commerçants du quartier
Bruegel et des Marolles,

Le Président,
Michel Deschuytere.